

**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Des résultats positifs pour Bédard Cascades inc. et les citoyens du  
quartier St-Jean-Baptiste de Joliette**

Joliette, le 30 mars 1999 - À la suite d'analyses réalisées à la demande du ministère de l'Environnement et de la Faune, les membres de la table de concertation organisée par COSE Lanaudière ont assisté à la présentation des résultats émis par une firme de consultants. L'étude conclue que les émissions atmosphériques de l'incinérateur régénérateur de l'usine Bédard Cascades inc. sont en tous points conformes aux lois et règlements en vigueur sur la qualité de l'atmosphère.

Les paramètres qui ont été analysés sont les particules, les hydrocarbures polycycliques aromatiques(HAP), les hydrocarbures pétroliers, les composés organiques volatils(COV), le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre et le degré d'odeur. Une étude de dispersion des émissions atmosphériques a aussi été réalisée. Les résultats de cette modélisation permettent de connaître la concentration au sol de certains contaminants.

Les travaux d'échantillonnage ont été effectués sur une période de quatre jours à la fin du mois d'octobre 1998. L'usine joliettaise de Bédard Cascades possède deux lignes de production qui ont été maintenues à plein régime lors de la période de prélèvement.

La création d'une table de concertation a été favorable au bon déroulement de cette démarche et assurera dans l'avenir un suivi environnemental de l'usine en plus d'informer la population des activités de celle-ci.

-30-

Source :  
Marc-André Perron de COSE Lanaudière